



## PLAN de LUTTE

Pour contrer la violence et l'intimidation



Nom de l'école :	École secondaire de la Seigneurie	
Nom de la direction :	Madame Marie-Josée Landry	
Nom de la direction adjointe responsable du Plan de lutte	Madame Véronique Vachon	
Année scolaire :	2020-2021	
Approbations	CPE (13 mai 2021) et CE (17 mai 2021) pour l'année scolaire 2021-2022	
Nom du coordonnateur :	Véronique Vachon	
Membres du Comité Plan de lutte de notre école :	Véronique Vachon, directrice adjointe Andrée Chiricota, psychoéducatrice Denise Nicolls, TES	
Mandat du Comité Plan de lutte pour 2021-2022	<b>Les objectifs annuels sont :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Réviser le plan de lutte pour la prochaine année</li><li>• Effectuer le bilan annuel</li></ul>	<b>Les principaux moyens pour atteindre les objectifs fixés:</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Rencontres annuelles du comité</li><li>• Consultation des membres du personnel sur les interventions efficaces dans notre milieu</li><li>• Révision du plan de lutte et du protocole en comité</li><li>• Présentation et publicisation des deux documents</li></ul>

### Msie en contexte – Positionnement de l'école

Le Gouvernement du Québec a adopté, en juin 2012, le projet de loi 56 visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école. Cette loi exige que chaque école élabore un plan de lutte contre l'intimidation et la violence. L'école de la Seigneurie a mis en place un plan de lutte, des moyens de prévention et des mesures pour prévenir et combattre les situations de violence et d'intimidation, et ce, dans le but d'offrir à nos élèves et aux membres de notre personnel un environnement sain et sécuritaire.

### Stratégie locale d'intervention

Le plan de lutte de l'école 2020-2022 s'inscrit dans la poursuite des objectifs décrits à l'intérieur du Projet éducatif de l'école et du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) de la commission scolaire.

**DESCRIPTION de L'ÉCOLE - 2020-2021**

- L'école accueille 1439 élèves principalement du 2<sup>e</sup> cycle du secondaire
- L'école offre des programmes particuliers en Sport-études, Musique-études et Entrepreneuriat-études dès le 1<sup>er</sup> cycle
- L'école offre aussi trois parcours d'adaptation scolaire : Deux classes de CPP, deux classes de FMSS et une classe de CPC (pour un total de 74 élèves)
- L'école emploie 94 enseignants, 28 personnels de soutien, 8 professionnels, 12 surveillants et 5 directions

Dû à la Pandémie et aux règles sanitaires en place, nous avons apporté des changements importants à la vie scolaire de l'école en 20-21.

- Chaque groupe s'est vu attribuer un local de classe où il assiste à ses cours et où il passe ses temps de pause
- Chaque groupe d'élève s'est vu attribuer un tuteur identifié comme premier répondant pour ses besoins particuliers
- La vie étudiante s'est adaptée au contexte sanitaire et continue d'offrir des activités pour dynamiser le milieu tout au long de l'année scolaire, tout en respectant les règles sanitaires
- Les déplacements des élèves ont été planifiés de sorte que l'on puisse éviter au maximum les rassemblements (dans les différents corridors, les cages d'escalier et les portes d'accès à l'école) ; les surveillants et les enseignants ont été mandatés pour faire de la surveillance à différents endroits, selon les déplacements des élèves
- Les regroupements d'élèves ne sont plus autorisés ailleurs que dans les locaux de classe et avec les élèves d'un même groupe

**MOBILISATION de l'équipe-école pour contrer l'INTIMIDATION et la VIOLENCE**

- Les éducateurs spécialisés (TES) sont présents sur le plancher entre 8h et 16h30, ils sont connus des élèves et accessibles facilement. Ils interviennent très rapidement dès qu'une situation d'intimidation est signalée, autant auprès de l'élève ciblé que de l'élève fautif, selon le protocole établi
- 12 surveillants d'élèves et plusieurs enseignants se partagent la tâche de surveillance et d'encadrement. Ils réfèrent les acteurs impliqués dans l'intimidation ou la violence aux éducateurs spécialisés et aux intervenants. Ils sont présents en tout temps et de manière plus intensive lors des transitions ainsi que le midi. Quelques rencontres ont eu lieu avec les surveillants d'élèves afin de bien connaître leur besoin et assurer le meilleur encadrement possible aux élèves. Les éducateurs spécialisés sont en soutien aux surveillants d'élèves et aux enseignants afin de les guider dans leurs interventions.
- Les règles de vie et services à l'élève, dont ceux concernant l'intimidation et la violence, sont inscrites à l'agenda et lues par les enseignants tuteurs en début d'année
- Le parlement étudiant est mis à contribution pour mettre à jour le Code de Vie de l'école pour l'année 2021-2022

**ANALYSE de la SITUATION / PORTRAIT DE SITUATION en matière de VIOLENCE et D'INTIMIDATION**

L'analyse du portrait des manifestations de la violence effectuée à partir des sondages Compass de 2018 et 2019: (compte tenu du contexte actuel, il n'y a pas eu d'étude Compass en 2020)

**2018-2019: Selon le sondage Compass d'avril 2018, dans le mois précédent :**

- 7% des élèves ont été agressés verbalement ;
- 2% des élèves ont été victimes de cyberintimidation ;
- 10% des élèves ont subi de la violence perpétrée par d'autres élèves ;
- 3% ont participé à l'intimidation par d'autres ;
- 1% ont été agressés physiquement.

**2019-2020 : Selon le sondage Compass d'avril 2019, dans le mois précédent :**

- 7% des élèves ont été agressés verbalement ;
- 2% des élèves ont été victimes de cyber intimidation ;
- 8% des élèves ont subi de la violence perpétrée par d'autres élèves ;
- 5% ont participé à l'intimidation par d'autres ;
- 1% ont été agressés physiquement.

Passation du sondage COMPASS en avril 2021

**APRÈS ANALYSE, voici les FORCES et les VULNÉRABILITÉS identifiées au sujet de notre école**

FORCES	VULNÉRABILITÉS
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les élèves se sentent en sécurité</li> <li>• La vie étudiante est active</li> <li>• Les élèves ont un fort sentiment d'appartenance</li> <li>• Il y a une grande diversité de programmes offerts</li> <li>• Le comité TAX-I existe depuis plusieurs années</li> <li>• Les élèves peuvent rapidement trouver un endroit où se référer, ils connaissent l'ensemble des services</li> <li>• Nous sommes pro actifs en matière d'intervention</li> <li>• Les interventions sont rapides dans les cas de signalement et de dénonciation</li> <li>• La mise en place d'un filet de sécurité est rapide</li> <li>• L'arrimage avec les services policiers se fait rapidement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les élèves ne connaissent que très peu le comité TAX-I et il n'a pas pu être mis en place cette année</li> <li>• Les concepts de conflits et intimidation sur le cyberespace sont plus difficiles à traiter</li> <li>• Les zones à risque sont les corridors, les casiers, les autobus, et le cyberespace</li> </ul>

**Actions prises cette année (2020-2021)**

Actions prises	Personne(s) responsable(s)	Élèves concernés	Échéancier
Maintien de la présence des TES à toute heure de la journée	Équipe des TES	Tous les élèves	Toute l'année
Ajout de casiers au 3 <sup>e</sup> étage, à proximité des bureaux des TES, pour certains élèves victime ou auteur d'intimidation	Équipe des TES	Élèves concernés par une situation d'intimidation	Toute l'année
Conférence du policier école auprès des élèves de 1 <sup>e</sup> secondaire sur la cyber intimidation	Constable Jean-Sébastien Richard	Élèves de 1 <sup>e</sup> secondaire	Octobre
Ajout de surveillants d'élève pour la supervision des groupes plus difficiles pendant l'heure du dîner	Direction de 3 <sup>e</sup> secondaire	Groupes de 3 <sup>e</sup> secondaire	Novembre à juin

**Voici les priorités retenues pour les années scolaires 20-21 et 21-22**

- Publiciser le Plan de lutte et les services offerts aux élèves en cas de situation de violence ou d'intimidation
- Promouvoir le Plan de lutte auprès de l'équipe-école pour les sensibiliser à l'importance de signaler et d'intervenir
- Renouveler le comité TAX-I; revoir les rôles et responsabilités
- Diversifier les moyens utilisés pour dénoncer une situation, rendre plus accessible pour les témoins et les parents, s'assurer que les partenaires connaissent les façons de signaler
- Activités de sensibilisation et de prévention ; cibler des moyens pour outiller les jeunes à traiter les situations d'intimidation sur le cyberespace
- Accompagnement des intervenants et surveillants (informer et outiller)
- Maintenir notre Vie étudiante de qualité en offrant de nombreuses activités et en proposant des comités afin de développer un fort sentiment d'appartenance chez nos élèves
- Maintenir la présence des TES dans l'école, lors des répit et des transitions

#### **Modalités pour signaler de façon confidentielle**

- Disponibilité d'un TES, à toute heure de la journée, pour recevoir un signalement
- Message par Internet : Site Internet de l'école, dans l'onglet « Documents », Tax-i (intimidation) ; un intervenant prendra note du signalement
- Message téléphonique à laisser dans la boîte vocale suivante : 418-666-4400, poste 6
- Message dans la boîte aux lettres du comité TAX-I, au secrétariat

Responsabilité de la direction	
La direction de l'école s'engage à :	
Actions prises	Échéancier
Diffuser le plan de lutte de l'école auprès des élèves, de leurs parents et de tout le personnel de l'école.	Dès le début de l'année
Assurer la mise en œuvre du plan de lutte.	En tout temps
<p><u>ACTIONS</u> - Lors d'une situation de violence ou d'intimidation, voir à l'application du protocole de violence et d'intimidation (voir Annexe)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontrer l'élève victime, l'auteur et l'élève témoin s'il y a lieu, afin de déterminer la nature des gestes posés envers la victime. (La direction peut mandater une personne désignée de son école pour cette responsabilité)</li> <li>• Communiquer avec les parents le jour même ou le plus rapidement possible. (La direction peut mandater une personne désignée de son école pour cette responsabilité)</li> </ul> <p><u>SOUTIEN</u> - Offrir du soutien à la victime, à l'auteur et l'élève ou les élèves témoins s'il y a lieu et en informer leurs parents (TES ou autres selon le besoin)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer un suivi systématique dans les semaines qui suivent l'acte.</li> </ul> <p>La direction se réserve le droit de modifier la séquence des interventions mentionnées au protocole selon la gravité des gestes et actions posés de la part de l'auteur.</p>	En tout temps
<p><u>SUIVIS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Transmettre à la Direction générale de la Commission scolaire un rapport sommaire des plaintes.</li> </ul>	Juin 2021
Assurer la mise à jour du plan de lutte	Printemps 2021
Moyens ciblés pour mobiliser l'ensemble du personnel de l'école concernant le déploiement et l'efficience du plan de lutte	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approbation du plan de lutte par le CPE et le CE</li> <li>• Présentation du plan et du protocole au personnel de l'école, en assemblée générale (août)</li> <li>• Application du plan de lutte et du respect du protocole dans chaque cas signalé</li> </ul>	

Signature de la direction

Date :